

Conseil d'arrondissement du 20^e

Séance du 19 mai 2021

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise

Vœu de soutien au collectif du quartier Chevaliers-Duée pour la préservation écologique des Hauts de Ménilmontant

Considérant la mobilisation des habitant.es via le collectif du quartier Chevaliers-Duée pour la préservation écologique des Hauts de Ménilmontant,

Considérant que la Mairie de Paris a accordé un permis de construire à Habitat Social Français pour la construction au 5, impasse des Chevaliers, de treize logements dont trois de 45m² sur une parcelle de pleine terre d'une largeur de 5m nécessitant l'abattage de grands arbres et la destruction d'une petite friche urbaine qui constitue un écosystème unique, supprimant une réserve d'air, d'arbres et d'oiseaux si importante pour les résidents du quartier,

Considérant que la construction sur cette petite parcelle va engendrer une perte de lumière et accentuer les phénomènes d'îlots de chaleur, qu'elle posera également des problèmes d'accès pompiers,

Considérant que les 3 logements sociaux construits en question ne vont pas pouvoir bénéficier de fenêtre sur les façades en vis à vis et que l'attachement au développement de logements sociaux doit respecter une exigence de qualité de vie pour ses futurs locataires,

Considérant que la Ville de Paris tient à coeur de poursuivre l'objectif de préservation et d'extension de la pleine terre face aux enjeux climatiques et s'est engagée à élaborer un nouveau PLU bioclimatique pour y répondre de façon ambitieuse,

Considérant que de tels objectifs s'opposent radicalement avec le fait de construire la moindre dent creuse, au coeur des îlots d'immeubles,

Considérant que les objectifs de revégétalisation de la ville s'opposent à cet abattage d'arbres qui s'est hélas réalisé dans cet îlot, et ce en pleine période de nidification au mépris des engagements en faveur de la préservation du bien être animal et de la biodiversité, (présence de pivert, d'un faucon, d'une fouine)

Considérant que l'ambition du développement de logements sociaux doit pouvoir être atteint par une politique déterminée dans la préemption d'immeubles privés, la réquisition et transformation des logements et bureaux vides afin de concilier l'impératif social et écologique,

Considérant que le permis de construire octroyé par la mairie pourrait aujourd'hui ne plus être valide, que les membres du collectif malgré leurs nombreuses démarches n'arrivent pas à avoir accès à son éventuel prorogation,

Considérant en effet **que 2 années et demi se sont écoulés depuis les derniers travaux, ce qui implique que le délai de validité du permis de construire serait maintenant dépassé.**

Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil d'arrondissement du 20^e :

- souhaite que l'information sur la validité ou non du permis de construire soit rendue publique et s'oppose à son renouvellement,
- s'engage en faveur de l'arrêt du projet et le classement de cette parcelle en zone urbaine verte au Plan Local d'Urbanisme afin de la préserver et de la rendre inconstructible,
- informe sur les plantations d'arbres prévues pour compenser l'abattage effectué.